

# INTERCLUBS

**Documents de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

## **Article 1 : Conditions de participation**

Les Interclubs sont réservés aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

## **Article 2 : Conditions matérielles**

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les compétiteurs.

## **Article 3 : Déroulement de la compétition**

La compétition se déroule sur une journée.

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- Poule unique
- Poules puis tableau à classement intégral

Les compétiteurs sont disposés dans le tableau en fonction de leur classement officiel.

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

## **Article 4 : Tableaux**

Cinq tableaux sont proposés :

- Juniors
- Cadets
- Minimes
- Benjamins
- Poussins

Si le nombre de poussins est insuffisant, ces derniers seront intégrés au tableau benjamins.

Tous les tableaux sont mixtes.

## **Article 5 : Résultats**

Dans chaque tableau, les compétiteurs accumulent des points pour leur club en fonction de leur classement. Un classement des clubs sera établi en fonction de la somme des points marqués par l'ensemble des compétiteurs. Le premier marque un nombre de points égal à la capacité maximale du tableau, et les autres joueurs marquent un point en moins par place d'écart.

Exemple : Dans un tableau de 32 joueurs, le 1<sup>er</sup> marque 32 points, le deuxième 31 points, le 3<sup>ème</sup> 30 points et ainsi de suite.

### **5.1 Classement des Poussins**

Peu importe le nombre de poussins inscrits, ils seront considérés comme participant à un tableau de 32 joueurs pour les résultats : le premier poussin marquera 32 points, le deuxième 31...

S'ils sont intégrés au tableau Benjamins, ils marqueront le plus grand nombre de points entre ceux acquis dans le classement Poussin et ceux acquis dans le classement Benjamins.

## **5.2 Classement des Féminines**

Peu importe le nombre de Féminines inscrites, un classement séparé sera fait dans leur catégorie. Ce classement sera basé sur un tableau de 32 joueuses, peu importe le nombre d'inscrites.

Elles marqueront le plus grand nombre de points entre ceux acquis dans le classement masculin et ceux acquis dans le classement féminin.

### **Article 6 : Arbitrage**

Les compétiteurs sont tenus d'arbitrer les parties qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le compétiteur sera considéré comme abandonnant la compétition : il sera considéré perdant de toutes les parties qu'il lui reste à jouer. La sanction sera prise par le Juge Arbitre. Les compétiteurs doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils n'ont plus de partie à arbitrer.

### **Article 7 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

### **Article 8 : Réclamations**

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 48H.

### **Article 9 : Sanctions sportives**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

### **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[eric.fellon@cd84-tennis-de-table.fr](mailto:eric.fellon@cd84-tennis-de-table.fr)